

Demande de mobilité TOTALE/ PARTIELLE inter-facultaire Pour les stages de Médecine de Famille

Prénom / Nom

Date de naissance

Numéro de la carte d'identité nationale

Adresse Mail

Téléphone

Adresse

Faculté de Médecine d'origine

Faculté de Médecine / Accueil

Niveau d'études : TCEM1 TCEM2 TCEM3

Rang ECN : Mobilité Totale (3 ans) : ; Mobilité Partielle (6 mois) :

1^{ère} demande de mobilité ou 2^{ème} demande

Date de début : /...../.....

Spécialité demandée

en cas de mobilité

partielle :

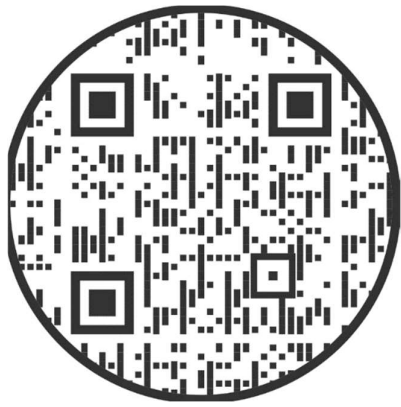
1^{er} choix / durée :

2^{ème} choix / durée :

La demande de mobilité totale doit être réalisée aux mois de septembre - octobre de l'année qui précède le TCEM1.

La mobilité Partielle ne peut se faire qu'à partir du 2^{ème} semestre du TCEM1 et est de six mois à un an par étudiant. La 1^{ère} demande de mobilité pour 6 mois de stage de MF est renouvelable une seule fois.

Le collège de médecine de Famille se réserve un mois de droit de réponse.



**Date et signature de
l'étudiant(e)**

**Date et signature du chef du
département ou du comité de
Médecine de Famille**

Avis du collège Médecine de Famille